

INTERVENANTS et PARTENARIATS

Intervenants : formateurs diplômés de l'enseignement supérieur général ou agricole, professionnels du secteur du paysage.

Encadrement : directeur, coordinateur de formation.

Partenaires : entreprises, collectivités locales, associations, autres organismes de formation, Pôle Emploi, Missions Locales, Cap Emploi, la Région Pays de la Loire, le Fonds Social Européen...

INFORMATIONS PRATIQUES

Délai d'accès à la formation :

Selon les dates de prise de contact, les dates de démarrage des sessions et le nombre de places disponibles.

Tarif : voir devis et conditions générales de vente. Prise en charge possible des frais pédagogiques selon votre statut. Nous consulter

Calendrier :

Voir planning

Restauration / hébergement :

Possibilité de prendre les repas de midi au self pendant les périodes scolaires.

Il n'est pas possible d'être hébergé par le CFPPA pendant la formation.

Personnes en situation de handicap :

Le centre est accessible aux personnes en situation de handicap.

Toute l'équipe et un référent handicap sont à votre écoute pour mettre en oeuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation.

Moyens d'accès :

Transports en commun : tramway ligne 1, direction Université, arrêt Université puis prendre le bus, ligne 28, direction Rouillon, arrêts Germinière ou Beauvoir.

Si vous venez en voiture :



MAJ JB 30/05/2021



Vous aimez :

- travailler dehors
- créer et embellir des espaces verts

Devenez Ouvrier Paysagiste spécialisé en constructions paysagères

Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) La Germinière, établissement public du Ministère de l'Agriculture est reconnu pour ses formations dans les domaines : agricole, aménagement paysager, agroéquipement et industrie agroalimentaire depuis plus de 40 ans.

Session 2021-2022

du 04/10/2021
au 24/06/2022

490 h en centre de formation

CS CP

Certificat de Spécialisation

Constructions Paysagères

Cette formation donne accès à des emplois comme :

- Salarié des entreprises des travaux paysagers ou de BTP, en charge de réaliser des constructions paysagères nécessaires à l'aménagement de jardins privés ou d'espaces publics
- Ces salariés peuvent également être chargés de l'organisation pratique du chantier

Et en fonction de votre profil, possibilité de poursuivre en BTSa Aménagements Paysagers ou tout autre certificat de spécialisation.

Voies de formation:

Contrat d'apprentissage,
Contrat de professionnalisation,
VAE

Contact : CFPPA La Germinière

72700 ROUILLON

→ Christine COLÉ

☎ 02.43.47.07.54

cfppa.rouillon@educagri.fr

www.agrocampus-lagerminiere.fr

f CFPPA La Germinière



Vous avez
un diplôme de niveau 4 du secteur paysager ou d'une spécialité voisine,
OU vous avez un an d'activité professionnelle à temps plein dans le secteur paysager
OU vous avez 3 ans d'activité professionnelle à temps plein dans tout autre secteur (demande de dérogation obligatoire)



Vous pouvez préparer le :

Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères

Le CS CP est un diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture.
Le CS CP figure au RNCP sous le numéro 2270
N° identifiant CPF : **239280**

Conditions d'environnement du métier : travail en extérieur sur des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées (jardins, aménagements urbains, espaces récréatifs et sportifs,

Conditions d'admission

- ✓ Être salarié dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- ✓ Avoir un état de santé compatible avec le secteur paysager,
- ✓ Avoir levé les freins éventuels à l'entrée en formation (logement, transport, garde d'enfant...),
- ✓ Compléter un dossier de candidature,
- ✓ Participer à une réunion d'information,
- ✓ Réussir les tests de recrutement organisés par le CFPPA (mathématiques, connaissances du milieu professionnel),
- ✓ Réussir l'entretien individuel.

→ L'obtention du diplôme est soumise à la validation de 3 Unités Capitalisables
Les UC peuvent être acquises indépendamment avec une validité de 5 ans et ainsi permettre une certification partielle jusqu'à validité complète du diplôme. Vous recevrez alors une attestation correspondant aux UC passées.
Les épreuves et les résultats des candidats sont validés par un jury permanent.

Pendant la formation

Horaires : de 8 h 15 à 11 h 45 puis de 13 h 00 à 16 h 30

Où ? - au CFPPA la Germinière 72700 ROUILLON ou autres lieux.

Effectif : 14 personnes maximum

- Accompagnement :
- ◆ pédagogique
 - ◆ social
 - ◆ lié à la santé et au handicap

Votre statut pendant la formation: salarié de l'entreprise qui vous emploie

Votre rémunération: vous percevez un salaire de l'entreprise qui vous emploie

OBJECTIFS de la formation :

Acquérir les connaissances et compétences pour

- la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères
- la réalisation de constructions paysagères avec liants ou non maçonnées

CONTENU de la formation :

- Travaux préparatoires aux chantiers de constructions paysagères (documents contractuels, topographie, terrassement)
- Travaux de constructions paysagères avec liants : revêtement de sols (dallage, pavage, circulation) et ouvrages en élévation (escalier, muret)
- Travaux de constructions paysagères non maçonnées : terrasse bois, pergola bois, ouvrages sans liant (mur de pierres sèches, pose d'une clôture)

Les plus de la formation à la Germinière

Liens privilégiés avec les professionnels du secteur

Mises en pratique sur chantiers- école d'application

INCLUS

- préparation à l'autorisation de Conduite sur engins compacts.
- préparation à l'habilitation électrique BS-BE manœuvre
- préparation à l'Attestation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Pendant la formation, vous pourrez également passer le certificat de **Sauveteur Secouriste du Travail** (SST).

MODALITES d'alternance : 1 à 2 semaines par mois en centre de formation et les autres semaines en entreprise.

MODALITES et MOYENS pédagogiques :

Cours théoriques en face à face (salles de cours, Centre de Documentation et d'Information, centre de ressources, salles informatiques...), travaux pratiques (chantiers d'application paysagère), études de cas, travaux dirigés, formation à distance, visites pédagogiques...

Périodes en entreprise qui permettent de conforter vos compétences et de finaliser votre projet professionnel.

MODALITES d'évaluation :

Mises en situation professionnelle d'évaluation : vous serez placé dans des situations de travail au cours desquelles vos compétences seront évaluées lors d'épreuves pratiques, de rédaction et de présentation de dossiers professionnels et d'explicitation orale

Parcours INDIVIDUALISE :

Le parcours de chaque stagiaire est individualisé.

Un positionnement est réalisé en mathématiques et en connaissances professionnelles. Selon les résultats, votre parcours pourra être réduit en fonction de votre formation initiale et/ou de votre expérience professionnelle.

REUSSITE AU DIPLÔME et INSERTION :

Taux de réussite au diplôme 2019-2020 : 100%

Taux d'insertion à 3 mois 2019-2020 : 100%

Taux de satisfaction 2019-2020 : 100 %